



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 13-03-2026

ID : 013-211301049-20260311-DEC2026_051-CC



DECISION DU MAIRE N°2026-051

Subvention pour la rénovation énergétique du gymnase

Nomenclature ACTES : 7.5

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Sausset-les-Pins de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental 13 pour son projet de rénovation énergétique du gymnase.

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre du dispositif : Aide aux travaux de proximité.

ARTICLE 2 : : L'aide du Conseil Départemental 13 est sollicitée afin de procéder à la rénovation énergétique du gymnase pour la commune de Sausset-les-Pins.

ARTICLE 3 : Monsieur le maire sollicite donc une aide financière du Conseil Départemental 13 à hauteur de 60% soit 59 500€ HT.

ARTICLE 4 : Le montant du projet estimé à 99 901€ HT réparti comme suit :

Dépenses	en € HT
Travaux de peinture	16 590,00 €
Bardage	9 856,00 €
Menuiseries	73 455,33 €
TOTAL	99 901,3 €

ARTICLE 5 : La dépense correspondante sera prélevée sur le budget communal 2026

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 11 mars 2026

Le Maire,
Maxime MARCHAND

COMMUNE DE SAUSSET LES PINS

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Aide aux travaux de proximité du Département des Bouches-du-Rhône

N° de dossier AC – 028133

BENEFICIAIRE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	%	SUBVENTION
COMMUNE DE SAUSSET LES PINS	RENOVATION ENERGETIQUE DU GYMNASE	99 901€	60%	59 500€

Le Maire de Sausset-Les-Pins, atteste le plan de financement détaillé ci-après :

COUT HT	FINANCEMENTS		
	COLLECTIVITE	MONTANT	TAUX%
	DEPARTEMENT	59 500€	60%
	REGION		
	METROPOLE		
	ETAT :		
	AUTRES :		
	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	40 401€	40%
	TOTAL FINANCEMENTS		
TOTAL HT		99 901€	100%

Je soussigné, Monsieur Maxime MARCHAND, Maire de la commune de Sausset-Les-Pins, atteste la conformité des financements mentionnés ci-dessus.

Fait à Sausset-Les-Pins, le 11 mars 2026

Le Maire,
 Maxime MARCHAND

